

## Le Pôle Parentalité & Insertion

76, route de Neuf-Brisach

68000 COLMAR



Directeur : Yann Mentzer

### Trois établissements composent le Pôle Parentalité et Insertion (PPI)

**1/ Le Centre Maternel :** L'établissement peut accueillir 9 femmes mineures ou majeures enceintes et/ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans en « difficulté d'être mère et/ou de devenir mère ». Sa mission première sera le soutien de la relation mère/enfant. Un appartement extérieur permet également d'accueillir un couple ou un père isolé accompagné d'un enfant de moins de 3 ans.

**2/ « Le Portail » :** Etablissement spécialisé dans l'accompagnement vers et dans le logement. **Hébergement et Insertion :** Le dispositif intervient auprès de personnes vulnérables repérées par le Service Intégré d'Accueil et d'Observation (SIAO) ou à travers des commissions du Conseil Départemental. L'Allocation Logement temporaire (ALT), attribuée par l'Etat, permet d'héberger et d'accompagner les ménages dans 20 logements de la région Colmarienne.

**L'accompagnement Dans le logement :** 154 mois/mesures éducatives d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) permettent l'accès ou le maintien en logement des ménages rencontrant des difficultés dans la gestion de leur logement.

**Lutte contre la Précarité Énergétique (LPE) :** Des interventions éducatives assurent la prévention et la médiation en faveur des ménages se trouvant dans une situation de précarité énergétique.

**Dispositif d'Aide à la Gestion Locative (AGL) :** Hébergement temporaire de ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement ordinaire.

**3/ Le service de Placement A Domicile PAD :** Le service est une alternative au placement. Il s'inscrit dans l'organisation départementale de la protection de l'enfance. Il fait partie intégrante du SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé) du PPE et PPI de Résonance. L'enfant reste hébergé à son domicile. La mesure se déploie sur 6 mois et s'adresse aux enfants âgés de 0 à 6 ans. La capacité d'accompagnement du service est de 20 mesures. Les professionnels se rendent au domicile de l'enfant 2 à 3 fois par semaine.

### La population accueillie et accompagnée en 2019 :

#### Le Centre Maternel

En 2019 le Centre Maternel a accueilli, protégé et accompagné 20 femmes et 24 enfants et a admis 10 femmes avec leurs enfants, 3 femmes enceintes dont 4 personnes en situation de handicap et 15 enfants. L'appartement extérieur a permis d'accueillir 3 situations familiales. Ce n'est pas moins de 11 sorties qui se sont opérés en 2019.

La dégradation des situations familiales ayant des répercussions sur l'évolution des enfants se répètent d'année en année et semble s'accroître. Cette année, le Centre Maternel a été sollicité pour accueillir des situations de femmes déficientes intellectuelles accompagnées de leur enfant. Dans certaines situations, le socle de compétences parentales minimum n'étant pas présent et malgré l'étayage de qualité proposé par les professionnels, des séparations mères/enfants ont dû se réaliser.



L'accompagnement à la parentalité et le renforcement du lien mère-enfant représentent le cœur de notre intervention mais la place du père est également questionnée. Afin de renforcer l'attachement de l'enfant à ses deux parents, une réflexion est ouverte sur l'articulation entre parentalité et conjugalité, entre environnement sécurisé et conditions favorables au développement psycho-affectif de l'enfant. Des pistes vers une nouvelle prestation ?

### « Le Portail »

Pour l'ALT: 11748 journées ont été réalisées ; soit un taux d'occupation de 84,7 %.

- ❖ 7 Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ) ont été hébergées et accompagnés. 4 d'entre elles ont obtenu un logement social,
- ❖ Concernant l'hébergement de jeunes majeurs orientés par l'ASE, nous sommes passés en 2019 de 4 à 5 places. 8 jeunes majeurs ont été hébergés.
- ❖ Pour l'AGL, c'est 215 actes qui ont été réalisés.

Pour l'ASLL : 41 mesures et 29 ménages différents ont été accompagnés.

Concernant LPE, c'est 162 personnes au total qui ont pu bénéficier de l'action en 2019.

### Le service de Placement À Domicile (PAD)

En 2019, c'est 25 enfants et 20 familles qui ont été accompagnés. On compte 14 renouvellements de mesure, 10 admissions et 11 sorties. A l'issue du travail de l'accompagnement, 6 enfants ont pu rester au sein de leur domicile familial. 5 enfants ont dû être orientés en établissement car la situation ne permettait plus leur maintien au domicile. Sur les 25 enfants accompagnés en 2019, 6 enfants disposent d'une notification MDPH.

Le nombre de mesures judiciaires révèle des situations complexes où bien souvent le PAD est présenté comme la dernière chance avant une mesure de placement classique.

A noter qu'une première rencontre des 3 dispositifs SEADR de l'association a permis aux professionnels de se rencontrer.

## Fonctionnement : les faits marquants en 2019



- ❖ Audit du PPI en septembre 2019
  - ❖ Réponses positives aux appels à projet concernant les actions financées par le FSL
- ❖ Ouverture toute la journée de la Coccinelle
- ❖ Escapades et sorties familiales
- ❖ Le passage à 20 mesures pour le PAD
- ❖ Des projets et activités
- ❖ L'arrivée d'un nouveau Directeur de Pôle



## Perspectives 2020

### Le Centre Maternel :

- ✓ Répondre aux besoins repérés notamment au regard de l'évolution du public cible en y associant les parties prenantes
- ✓ Former le personnel à l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de déficience intellectuelle.
- ✓ Expérimenter des prestations nouvelles

### Le Portail :

- ✓ Répondre aux différents appels à projets du Conseil Départemental pour la continuité des actions en lien avec le FSL

### Le service de PAD :

- ✓ Consolider le fonctionnement du service
- ✓ Poursuivre la logique de mutualisation en lien avec les SEADR de Résonance
- ✓ Poursuivre notre collaboration active avec les services de l'ASE

### Pour tous :

- Travailler la transversalité, la synergie des compétences, la continuité du parcours des usagers
- Préparer l'évaluation interne